

INFORMATION INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2018-2019



Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

C'est quoi ?

Il s'agit d'une contribution annuelle et obligatoire qui permet :

- de favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif
- de conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé des étudiants

Qui est concerné : Etudiants de formation initiale

Non concerné : Programmes d'échanges internationaux-accueil/Formation continue

Quand : Dès le 1^{er} juillet 2018

Le paiement : 1 seule fois / **avant l'inscription administrative**

Montant : 90 €

Acquittement : par le biais du site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Une attestation d'acquittement ou d'exonération selon votre situation, vous permettra de justifier votre règlement auprès des services d'inscription de votre faculté.

Délivrance d'un numéro d'identification unique à 12 chiffres qui vous permettra de vous inscrire administrativement à l'université



Modes de paiement : par carte bancaire ou en espèces dans un bureau de poste

Exonération :

Etudiants boursiers/réfugiés/bénéficiaires de la protection subsidiaire/demandeurs d'asile

PORTAIL NUMERIQUE DES DEMARCHES ET SERVICES DE LA VIE ETUDIANTE

<http://www.etudiant.gouv.fr/>

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

<http://www.crous-aix-marseille.fr/>

<http://guide-etudiant.univ-amu.fr/>

Scolarité : 03 juillet 2018

INFORMATION INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2018-2019

Les inscriptions administratives se feront
OBLIGATOIREMENT en ligne via l'ENT

Etudiants entrants en 2^{ème} année

Les étudiants issus de la PACES des facultés de Médecine de Nice ou Corte ne peuvent pas s'inscrire en ligne et doivent créer un compte pour accéder à l'outil de prise de rendez-vous (voir procédure ci-après)

Etudiants entrant en 5^{ème} année OFFICINE ET INDUSTRIE

Les étudiants de 5^{ème} année doivent **impérativement** être inscrits administrativement **avant le 1^{er} septembre** (date de début du stage hospitalier)

Etudiants entrant en 6^{ème} année INDUSTRIE

Les étudiants de 6^{ème} année filière industrie sont dans l'obligation de s'inscrire en 6^{ème} année de Pharmacie **parallèlement** à leur inscription en Master

AVANT TOUTE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE
IL EST NECESSAIRE DE S'ACQUITTER DE LA
CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS
sur le site suivant : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Une attestation d'acquiescement ou d'exonération selon votre situation, vous permettra de justifier votre règlement auprès des services d'inscription de votre faculté.

Délivrance d'un numéro d'identification unique à 12 chiffres qui vous permettra de vous inscrire administrativement à l'université en ligne ou directement auprès du service de la scolarité.

TOUS LES ETUDIANTS DE FORMATION INITIALE SONT CONCERNES PAR LA CONTRIBUTION

PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

LES ETUDIANTS BOURSIERS, MEME EXONERES, DOIVENT IMPERATIVEMENT SE CONNECTER SUR LE SITE DE LA CVEC (voir ci-dessus) POUR TELECHARGER L'ATTESTATION D'EXONERATION

Etudiants non boursiers : après acquittement de la contribution, paiement des droits d'inscription en ligne par carte bancaire

Etudiants boursiers : exonération de la contribution vie étudiante et de campus
. les étudiants ayant reçu leur attribution de bourse doivent s'inscrire en ligne
. les étudiants n'ayant pas reçu leur attribution de bourse seront dans l'obligation de régler la totalité des droits d'inscription. Le remboursement sera possible sur demande dès réception de l'avis de bourse.

PROCEDURE D'INSCRIPTION VIA L'ENT

Il est conseillé d'utiliser le navigateur Mozilla Firefox

1- Réinscriptions (étudiants déjà inscrits à Aix-Marseille Université)

Adresse de connexion : <http://ent.univ-amu.fr>

Attention : Lors de la 1^{ère} connexion il est obligatoire de valider la charte informatique avant de s'identifier :

- *Login* = 1^{ère} lettre de votre nom suivi de votre numéro étudiant (voir certificat de scolarité année précédente pour les étudiants déjà inscrits à AMU)
- *Mot de passe initial* : numéro national étudiant en lettre minuscule

2- Inscriptions (étudiants arrivant d'une autre Université)

Etudiants PACES issus de Nice et Corte – Transferts « arrivée » - Reprises d'études

Pas de possibilité d'inscription mais :

- acquittement de la contribution vie étudiante et de campus
- obligation de prendre un rendez-vous en ligne avant de vous présenter à la scolarité.

Adresse de connexion pour les rendez-vous : <https://eris.univ-amu.fr>

En suivant les explications données lors de la connexion, vous pourrez créer un compte spécifique à l'application de prise de rendez-vous.

Dans les deux cas (Réinscription ou inscription) :

- L'étudiant sélectionne le créneau horaire qui lui convient parmi les propositions
- Un courriel permettant de confirmer le rendez-vous est envoyé (adresse mail ENT pour les réinscriptions – adresse mail donnée à la création du compte pour les inscriptions)
- Le rendez-vous doit être confirmé dans les 20 minutes et l'étudiant reçoit alors un second courriel de confirmation. En cas de non confirmation le rendez-vous s'annule et le créneau redevient disponible pour un autre étudiant.

SUPPRESSION DE L’AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

Etudiants	2018-2019	Démarches administratives
Entrants pour la 1^{ère} fois à l’Université d’Aix-Marseille	Pas de changement de régime obligatoire d’assurance maladie quel que soit le régime (général, SNCF, MSA, ou autre...)	Pas de démarches d’affiliation mais mise à jour des informations personnelles à faire sur le site AMELI https://www.ameli.fr/
Réinscription (étudiants déjà inscrits antérieurement à l’Université d’Aix-Marseille)	reconduction automatique de l’affiliation à la mutuelle payeur de 2017-2018	Sans formalité administrative
Echanges internationaux (1 ^{ère} fois à l’Université d’Aix- Marseille ou Bachelier) d’un état membre UE/EEE ou Suisse	Affiliation à la sécurité sociale du pays d’origine. Prise en charge des soins sur la base de la Carte Européenne d’assurance maladie	Sans formalité administrative
Etudiants internationaux (1 ^{ère} fois à l’Université d’Aix- Marseille) ressortissant d’un Etat HORS UE/EEE et Suisse	Inscription sur la plateforme mise en place par la Caisse Nationale de l’Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS)	Dès l’arrivée sur le territoire 1/ inscription administrative auprès du service de scolarité concerné 2/ affiliation par internet dès septembre sur https://www.etudiant-etranger.ameli.fr 3/Présence des CPAM sur guichet unique saint charles Espace Pouillon du 27 août au 05 octobre 2018 de 9 h 00 à 16 h 00 PAS DE DEMARCHE, PAS DE COUVERTURE

AU 31 AOUT 2019 : Rattachement automatique de tous les étudiants à la Caisse Primaire d’Assurance Maladie (CPAM)

N.B. IMPORTANT : Les étudiants de 5^{ème} année effectuant des stages hospitaliers rémunérés et les étudiants de 6^{ème} année **bénéficiant d’un contrat de travail d’au moins 150 h par trimestre ou 600 heures par an couvrant obligatoirement la totalité de l’année universitaire** bénéficient du régime salarié de la sécurité sociale.

DATES D'INSCRIPTION

ANNEES D'ETUDE DU CURSUS PHARMACEUTIQUES	INSCRIPTIONS EN LIGNE PAR l'E.N.T.	SCOLARITE
2 ^{ème} année - PACES issus de Nice et Corte - Admis par passerelle	Non proposé	du 10 au 19 juillet et du 03 au 14 septembre 2018
2 ^{ème} année - PACES issus de Marseille	du 10 au 19 juillet et du 20 août au 14 septembre 2018	du 3 septembre au 14 septembre 2018
De 3 ^{ème} à 5 ^{ème} années filière Internat	du 10 au 19 juillet et du 20 août au 14 septembre 2018	du 3 septembre au 14 septembre 2018
5 ^{ème} année Officine et Industrie	du 10 au 19 juillet et du 20 août au 01 septembre 2018	Les 30 et 31 août et le 03 septembre 2018
6 ^{ème} année Officine et Industrie	du 10 au 19 juillet et du 20 août au 15 octobre 2018	du 3 septembre au 15 octobre 2018
Thèse d'exercice	Non proposé	du 10 au 19 juillet 2018 et du 03 septembre 2018 au 30 avril 2019

AUTRES DIPLOMES	INSCRIPTIONS EN LIGNE	INSCRIPTIONS DIRECTES EN SCOLARITE
Licence professionnelle	Non proposé	du 3 septembre au 14 septembre 2018
Master Ingénieur de la santé	Non proposé	du 3 septembre au 14 septembre 2018
Doctorat d'université	Non proposé	du 03 septembre au 30 novembre 2018
DES Biologie Médicale DES Pharmacie DES Innovation Pharmaceutique et Recherche	Non proposée	du 15 octobre au 30 novembre 2018 (du 15 au 31 octobre par courrier et du 1 ^{er} au 30 novembre directement en scolarité)

Etudiants en échanges internationaux encadrés	INSCRIPTIONS EN SCOLARITE du 10 au 19 juillet et à compter du 3 septembre 2018
--	--

PIECES ADMINISTRATIVES A JOINDRE POUR TOUTE INSCRIPTION

Dans le cas où les pièces énumérées ci-dessous n'ont pas été fournies au cours des années antérieures, elles devront être remises à la scolarité :

Voir annexe

**PORTAIL NUMERIQUE DES DEMARCHES ET SERVICES
DE LA VIE ETUDIANTE**

<http://www.etudiant.gouv.fr/>

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

<http://www.crous-aix-marseille.fr/>

<http://guide-etudiant.univ-amu.fr/>

Scolarité 03 juillet 2018

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE (présentiel et IA WEB)

Article D 612-4 du code de l'éducation : « L'inscription est subordonnée à la production, par l'intéressé, d'un dossier personnel dont la composition est définie par le chef d'établissement en application des dispositions générales arrêtées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation des droits universitaires. »

<p align="center">1ère Inscription à AMU</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Original et copie d'une pièce officielle d'identité avec photo en cours de validité : CNI ou passeport ou permis de conduire - Formulaire « Cession du droit à l'image » (IA Web) - Original et copie de l'attestation de recensement et de la Journée Défense et Citoyenneté (ex Journée d'appel à la défense) - Original et copie du relevé des notes du baccalauréat ou du diplôme du baccalauréat <p><i>Pour les élèves des CPGE :</i> Copies des documents ci-dessus demandés et, en supplément, photo d'identité récente pour délivrance de la carte d'étudiant et du certificat d'inscription CPGE portant indication de spécialité</p>
<p>Etudiants étrangers non dispensés de vérification de niveau de français</p>	<p>La certification du niveau de français attendu devra être produite lors de l'inscription administrative dans tous les cas où elle n'a pas été donnée préalablement lors de la candidature</p>
<p>Pupille de la nation</p>	<p>Attestation mentionnant le statut de pupille de la nation</p>
<p align="center">Réinscription à AMU</p>	<p>Carte d'étudiant de l'année universitaire précédente</p>
<p align="center">1ère inscription à AMU et réinscription à AMU</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'acquiescement ou d'exonération de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) - Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'étudiant pour l'année universitaire en cours
<p>Sportif de haut niveau</p>	<p>Copie de la liste du Ministère de la jeunesse et des sports mentionnant le nom de l'étudiant http://www.sports.gouv.fr/directions-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/</p>
<p>Dernier diplôme obtenu</p>	<p>Original et copie de l'attestation de réussite au dernier diplôme obtenu de l'enseignement supérieur ou du relevé de notes de la dernière formation suivie</p>
<p>Boursiers de l'enseignement supérieur</p>	<p>Attestation du CROUS portant la mention « boursier » pour l'année universitaire en cours</p>
<p>Boursiers du gouvernement français</p>	<p>Attestation officielle de bourse du gouvernement français pour l'année universitaire en cours</p>
<p>Etudiant mineur</p>	<p>Autorisation parentale manuscrite signée d'un des parents ou du représentant légal et copie de la carte nationale d'identité ou du passeport du parent signataire</p>

INFORMATION INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2018-2019



SUPPRESSION DE L’AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

LIENS UTILES AFFILIATION SECURITE SOCIALE

Site Caisse Primaire d’Assurance Maladie AMELI :

<https://www.ameli.fr/>

Droits et démarches selon votre situation :

<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudes-stages/etudiant>

Vous souhaitez contacter l’Assurance Maladie ? C’est simple et rapide !

-  Depuis le forum pour les assurés : www.forum-assures.ameli.fr
-  Par mail : connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Ma messagerie ».
-  Par téléphone : appelez un conseiller de l’Assurance Maladie au 36 46 (prix d’un appel local depuis un poste fixe), à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 pour répondre à vos questions et vous guider dans vos démarches.
-  En vous rendant dans votre Caisse Primaire d’Assurance Maladie (CPAM) de votre lieu de résidence

INFORMATION INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2018-2019



ETUDIANTS INTERNATIONAUX

(entrants en Licence Professionnelle ou en Master Ingénierie de la santé)

Pour faciliter vos démarches administratives,
l'Université met en place

**GUICHET D'ACCUEIL UNIQUE
CAMPUS SAINT CHARLES
Du 27 août au 05 octobre 2018
De 9 h 00 à 16h00**

seront présents

La Préfecture, L'Office Français de L'immigration et de l'Intégration (OFII), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, des Banques, les Mutuelles, les transports (SNCF, RTM)

Vous souhaitez être accompagné(es) au guichet d'accueil ? une date de rendez-vous est à prendre auprès de Manon BONIFAY au service des relations internationales : manon.bonifay@univ-amu.fr

Scolarité : 03 juillet 2018